

# La fête du 21 septembre

Autor(en): **L.M.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **24 (1886)**

Heft 38

PDF erstellt am: **11.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-189425>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# CONTEUR VAUDOIS

## JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

### PRIX DE L'ABONNEMENT :

SUISSE : un an . . . 4 fr. 50  
 six mois . . . 2 fr. 50  
 ETRANGER : un an . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

### CAUSERIES DU CONTEUR

2<sup>me</sup> et 3<sup>me</sup> séries.  
 Prix 2 fr. la série ; 3 fr. les deux.

### La fête du 21 septembre.

Si nous en jugeons par les nombreux préparatifs qui se font dans les divers quartiers de la ville, l'inauguration du palais fédéral de justice sera brillamment fêtée.

Il va sans dire qu'en pareilles circonstances on rencontre chez nous, comme partout ailleurs, un certain nombre de personnes qui se montrent froides, indifférentes, de mauvaise humeur, et qui vous répondent : « Les temps sont durs, les affaires languissantes, les impôts accablants ; ne me parlez ni d'illumination, ni de guirlandes et fichez-moi la paix ! »

Il y a certainement beaucoup de vrai dans cette éloquente tirade ; mais nous espérons néanmoins dans le concours de tous. On l'a dit avec raison, ce n'est jamais en vain qu'on fait appel au dévouement, à l'hospitalité, au patriotisme des Lausannois. Sans remonter bien en arrière, le Tir fédéral et la fête fédérale de gymnastique nous en ont donné d'éloquents exemples et ont laissé chez nos confédérés des souvenirs qu'ils garderont longtemps.

Notre bonne ville se fâche quelquefois, mais, quand il le faut, elle sait oublier et fait bien les choses.

Nous le répétons, tout ne va pas chez nous comme dans le meilleur des mondes, — ce serait vraiment trop beau. Il y a par ci par là quelques nuages, quelques petits points noirs ; mais qu'en peuvent, je vous prie, nos autorités fédérales, les représentants des 29 cantons, les délégués des autorités judiciaires supérieures, les délégués des facultés de droit, les membres du corps diplomatique en Suisse, ainsi que les nombreux invités qui viendront nous serrer la main le 21 septembre ? . . . . .

Ne serait-il pas déplorable, à l'occasion de cette manifestation patriotique, de leur laisser même soupçonner qu'il y a chez nous, dans notre famille lausannoise, de petits points noirs ! . . . Effaçons-les, au contraire, sous les guirlandes et les drapeaux, sous l'éclat éblouissant d'une illumination générale !

Nous agirons ainsi en bons confédérés, et surtout nous serons conséquents. Nous n'aurons pas l'air de renier ou d'accueillir avec indifférence ce que nous avons si vivement désiré et sollicité, il y a quelques années. A l'appui de ce dire, qu'on nous permette de glaner quelques passages dans les appréciations de nos principaux journaux, en juin

1874, alors que les Chambres fédérales venaient de choisir Lausanne comme siège du Tribunal fédéral :

GAZETTE du 27 juin 1874. — La décision que les deux Chambres fédérales ont prise hier, et qui a été connue à Lausanne dès les 6 1/2 heures du soir, a été accueillie avec la plus vive satisfaction. Nous croyons être dans le vrai en disant que la distinction flatteuse dont le canton de Vaud a été l'objet, produira les plus heureux résultats. Notre canton y verra un gage sérieux des idées de justice et de modération qui animent nos confédérés, et des liens qui unissent la Suisse allemande à la Suisse française.

NOUVELLISTE. (du même jour). — Il serait inopportun, dans des circonstances aussi heureuses et aussi honorables pour nous, de raisonner les motifs qui ont déterminé les Conseils de la nation à prendre une décision qui réjouira le canton de Vaud tout entier. Place avant tout à la reconnaissance ; remercions sincèrement ceux qui nous ont donné ce témoignage d'amitié et de réconciliation. Le gage de paix qu'on nous donne, après une période d'agitation, a pour nous une signification importante ; il symbolise deux principes fondamentaux, celui de la décentralisation et celui de la répartition des faveurs et des charges.

REVUE du 26 juin. — Pour que le Tribunal fédéral puisse jouer le rôle important que lui assigne notre nouvelle Constitution, il faut qu'il soit entouré de garanties d'indépendance et qu'il ne subisse pas cette pression que l'opinion publique exerce trop souvent à Berne sur nos pouvoirs politiques. Pour remplir cette haute mission, il ne serait nulle part mieux qu'à Lausanne.

Ces diverses considérations suffisent, croyons-nous, pour nous assurer le concours de notre population tout entière à la manifestation de mardi ; elles suffisent pour nous convaincre que nos hôtes trouveront au milieu de nous l'accueil le plus empressé, le plus sympathique, et que notre vieille cité tiendra à honneur de se parer, pour les recevoir, de ses plus brillants atours. L. M.

Genève, le 5 septembre 1886.

Monsieur le Rédacteur,

Je vous serais bien obligé si, dans un prochain numéro de votre journal, vous pouviez donner l'explication de la locution suivante : *Voilà le quart d'heure de Rabelais*. Cette phrase me revient sans cesse aux oreilles et m'ennuie assez, vu que je ne m'en explique pas l'origine.